



Dégagement minimal autour d'un poteau incendie

Par **oam**, le **23/01/2009** à **14:41**

Bonjour à tous et merci d'avance du temps que vous voudrez bien apporter à ma question.

J'ai (et quelques voisins) un très gros problème de nuisance sonore durant les fêtes estivales de ma commune (la sono municipale installée devant ma maison crache à un niveau sonore incroyable, tout tremble chez moi, la maison devient invivable pendant une dizaine de jours). Le maire ne veut rien savoir alors j'essaie d'aborder le problème sous un autre angle, celui de la sécurité incendie : la commune fait mettre en place la scène sur laquelle est située la sono contre ma maison de village interdisant par la même l'accès au poteau incendie se situant devant ma porte d'entrée. En gros, s'il y a un incendie de ma maison pendant les festivités, il n'y a aucun moyen d'éteindre le sinistre, le poteau étant complètement inaccessible aux secours.

Y a t il une distance réglementaire légale à respecter concernant l'accessibilité des poteaux incendies (l'inaccessibilité est de 12 jours)? J'ai eu beau chercher l'info, je n'ai pas trouvé.

merci encore et désolé de ne pas avoir su placer cette question dans une catégorie précise...

Par **vypere**, le **24/01/2009** à **13:50**

Bonjour

Difficile d'obtenir gain de cause face a un maire -

Mais a mon avis vous devriez contacter les pompiers au moment de l'installation de cette

scène car s'il est interdit de stationner au droit d'une bouche d'incendie la mairie ne peut en interdire l'accès.

Cordialement

Michel